

DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Vu la délibération di 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de Communes,
- Vu que dans le cadre de l'appel à projets lancé par LaFibre64 intitulé : « De la fibre dans les idées – objectif numérique responsable ! », la communauté de communes de Lacq-Orthez a été désignée lauréate pour son projet « Nouvelle vie pour un PC et que la recyclerie Créa'Locale est partenaire de ce projet.

décide

ARTICLE 1

De poursuivre le partenariat avec l'Association Recyclerie Créa'locale, par la mise à disposition à titre gratuit d'un conteneur maritime destiné à recevoir les équipements informatiques donnés par la collectivité.

ARTICLE 2

De signer la convention de mise à disposition dudit conteneur pour une durée d'un an renouvelable.

Fait à Mourenx, le 22 mars 2024



Patrice LAURENT